

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Québec, tenue le mercredi 7 avril 2021 à 10 h 30, à l'hôtel de ville de Québec, 2, rue des Jardins, Québec.

-
- Sont présents: M. Steeve Verret, conseiller de la Ville de Québec, président d'assemblée
M. Sylvain Juneau, maire de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, vice-président d'assemblée
- M. Gaétan Pageau, maire de la Ville de L'Ancienne-Lorette
M. Jérémie Ernould, conseiller de la Ville de Québec
Mme Michelle Morin-Doyle, conseillère de la Ville de Québec
M. Rémy Normand, conseiller de la Ville de Québec
Mme Marie-Josée Savard, conseillère de la Ville de Québec
Mme Émilie Villeneuve, conseillère de la Ville de Québec
M. Patrick Voyer, conseiller de la Ville de Québec, en remplacement du maire Régis Labeaume
- Sont également présents: M. Alain Tardif, directeur général adjoint
M^e Julien Lefrançois, assistant-greffier
- Est absent: M. Régis Labeaume, maire de la Ville de Québec

Ouverture de la séance

À 10 h 42, monsieur le président constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

La séance se tient par visioconférence et sans la présence du public, et ce, conformément à l'arrêté ministériel 2020-029 du 26 avril 2020 et le décret du gouvernement numéro 102-2021 du 5 février 2021, concernant l'ordonnance des mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.

Les personnes présentes peuvent prendre part aux discussions et entendre clairement ce qui est dit.

De plus, dans le contexte de la pandémie de la Covid-19, la période de questions des citoyens habituellement présents à la séance a été remplacée par une période de questions par courriel.

CA-2021-0155

Adoption de l'ordre du jour

Le sommaire AP2021-069 intitulé *Paiement des honoraires professionnels à Me Serge Lebel de BCF s.e.n.c.r.l., dans le cadre des réclamations relatives aux dommages causés à l'Arpidrome – Arrondissement de Charlesbourg (Dossier 75022)* et le sommaire DE2021-368 intitulé *Convention de permission d'occupation et*

établissement d'une servitude réelle et perpétuelle de passage et d'aménagement de trottoir ainsi que de plantation sur une partie des lots 2 172 156 et 2 994 819 du même cadastre, sont retirés.

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

il est résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que modifié.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2021-0156

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 17 mars 2021

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Québec tenue le 17 mars 2021, tel que rédigé.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Communications écrites au conseil

Aucun sujet n'est inscrit sous cette rubrique.

Période d'intervention des membres du conseil

Une période d'intervention générale des membres du conseil est tenue.

Adoption des résolutions

CA-2021-0157

Acquisition à des fins municipales d'un immeuble sis aux 875 à 879, rue Saint-Jean, connu et désigné comme étant le lot 1 213 640 du cadastre du Québec – Arrondissement de La Cité-Limoilou - **DE2021-271 (CT-2526978) — (Ra-2259)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par monsieur le maire Gaétan Pageau,

il est résolu d'acquérir, à des fins municipales, un immeuble sis aux 875 à 879, rue Saint-Jean, connu et désigné comme étant le lot 1 213 640 du

cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie de terrain de 206 mètres carrés, avec bâtiment dessus construit et ses dépendances, propriété de monsieur Vital Lévesque, pour une somme de 755 000 \$, plus les taxes applicables, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées dans l'offre d'achat jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2021-0158

Entente d'avant-projet en moyenne tension entre la Ville de Québec et Hydro-Québec, pour la fourniture d'une nouvelle installation électrique à la station de traitement des eaux usées-Est - PV2021-009 (Ra-2259)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

il est résolu :

- 1° d'autoriser la conclusion de l'entente d'avant-projet en moyenne tension entre la Ville de Québec et *Hydro-Québec* pour la fourniture d'une nouvelle installation électrique à la station de traitement des eaux usées-Est, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées dans l'entente jointe au sommaire décisionnel;
- 2° de payer les coûts estimés à 773 617,34 \$, plus les taxes de vente applicables, à *Hydro-Québec*, valide jusqu'à la signature de l'entente de contribution;
- 3° en cas d'abandon, de rembourser, à *Hydro-Québec*, les frais encourus tel que prévu à la clause 9.2 de ladite entente.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2021-0159

Ajout budgétaire et son affectation aux projets liés à la relance économique du centre-ville de Québec - DE2021-382 (Ra-2260)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par madame la conseillère Émilie Villeneuve,

il est résolu d'autoriser l'ajout budgétaire d'un montant de 5 000 000 \$ et son affectation aux projets liés à la relance économique du centre-ville de Québec.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2021-0160

Résiliation du contrat pour le lot 3 relatif à des travaux d'excavation pneumatique (2020–2022) (Appel d'offres public 61584) - AP2021-100 (Ra-2261)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de résilier le contrat pour le lot 3 relatif à des travaux d'excavation pneumatique (2020-2022) adjudgé à 9345–2860 *Québec inc. (Exca-Vac Construction)* en vertu de la résolution CA–2019–0530 du 4 décembre 2019.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2021-0161

Adjudication d'un contrat pour la fourniture d'articles de serrurerie (Appel d'offres public 74998) - AP2021-177 (Ra-2261)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu d'adjuger, à *Les Agences Brunet–Goulard inc.*, le contrat pour la fourniture d'articles de serrurerie, et ce, du 1^{er} mai 2021 au 30 avril 2023, pour une somme estimée à 193 689,25 \$ (plus TPS et TVQ applicables), conformément à la demande publique de soumissions 74998 et aux prix unitaires de sa soumission du 3 mars 2021, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2022 et 2023 par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2021-0162

Reconduction du mandat des membres des comités d'analyse et de recommandation pour l'octroi de financement par le *Fonds local d'investissement* et par la *Vision entrepreneuriale Québec 2026* - DE2021-357 (Ra-2261)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par madame la conseillère Émilie Villeneuve,

il est résolu de reconduire le mandat des personnes suivantes à titre de membres des comités d'analyse et de recommandation pour l'octroi de financement par :

1° le *Fonds local d'investissement* pour une durée de deux ans, renouvelable :

- Président : Monsieur Jacques Desmeules, gestionnaire du secteur financier et administrateur de sociétés;
- Présidente remplaçante : Madame Line Lacroix, vice-présidente marketing, *NyxHemera Technologies inc.*;

- Madame Élisabeth Bélanger, copropriétaire et présidente, *La Maison Orphée inc.*;
- Madame Suzanne Gagnon, copropriétaire, *Restaurant Laurie Raphaël inc.*;
- Monsieur Denis Lefrançois, gestionnaire, secteurs financier et commercial.

2° la *Vision entrepreneuriale Québec 2026* pour une durée de deux ans, renouvelable :

- Monsieur Louis Beaulieu-Charbonneau, directeur de l'unité d'affaires de Québec, *Eddyfi inc.*;
- Monsieur Jacques Desmeules, gestionnaire du secteur financier et administrateur de sociétés;
- Madame Virginie Faucher, copropriétaire et vice-présidente des *Chocolats Favoris inc.*;
- Monsieur Denis Lefrançois, gestionnaire, secteurs financier et commercial;
- Monsieur Luc Samama, propriétaire de *Conjoncture affaires publiques.*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2021-0163

Ratification de l'avenant-9 au contrat de prêt conclu entre la Ville de Québec et le gouvernement du Québec, dans le cadre du programme d'Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises et appropriation d'une somme additionnelle pour la mise en place d'un programme de prêts aux entreprises en raison de la pandémie de COVID-19 - DE2021-411 (Ra-2261)

Sur la proposition de monsieur le maire Gaétan Pageau,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu :

- 1° de ratifier l'avenant-9 au contrat de prêt du programme d'Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises, conclu entre la Ville de Québec et le gouvernement du Québec, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'avenant joint au sommaire décisionnel;
- 2° de ratifier la signature de cet avenant par le maire et le greffier de la Ville;
- 3° d'approprier une somme additionnelle maximale de 8 000 000 \$, à même le *Fonds local d'investissement* (FLI), pour la mise en place d'un programme de prêts aux entreprises en raison de la *COVID-19*.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2021-0164

Appropriation d'une somme, à même le fonds lié à la Politique d'investissement de la Vision entrepreneuriale Québec 2026, pour l'embauche d'un chef de projet du Littoral Est - [DE2021-424](#) (CT-DE2021-424) — (Ra-2261)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu d'approprier une somme maximale de 100 000 \$, à même le fonds lié à la *Politique d'investissement de la Vision entrepreneuriale Québec 2026*, pour l'embauche d'un chef de projet du Littoral Est et tous les engagements relatifs à la *Convention entre la Ville de Québec et le ministre de l'Économie et de l'Innovation, relative au versement d'une subvention pour l'embauche d'un chef de projet du Littoral Est*.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2021-0165

Approbation du Règlement N° 396 décrétant un emprunt et autorisant des dépenses concernant la mise en place et la mise à niveau d'infrastructures sur le parcours Métrobus 807 du Réseau de transport de la Capitale - [FN2021-019](#) (Ra-2261)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par monsieur le maire Gaétan Pageau,

il est résolu d'approuver le *Règlement N° 396 décrétant un emprunt et autorisant des dépenses n'excédant pas 4 056 000 \$ concernant la mise en place et la mise à niveau d'infrastructures sur le parcours Métrobus 807 du Réseau de transport de la Capitale*, tel que détaillé dans l'annexe jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2021-0166

Approbation de la lettre d'entente intervenue entre la Ville de Québec et l'Association du personnel de direction de la Ville de Québec, relative à l'horaire particulier des contremaîtres du Service de la gestion des équipements motorisés - [RH2021-195](#) (Ra-2261)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

il est résolu d'approuver la lettre d'entente entre la Ville de Québec et l'Association du personnel de direction de la Ville de Québec jointe au sommaire décisionnel, relative à l'horaire particulier des contremaîtres du Service de la gestion des équipements motorisés.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2021-0167

Entente entre la Ville de Québec et *Technologies Konek inc.*, relative au versement d'une subvention dans le cadre du volet *Valo-Capitale* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2026*, pour réaliser le projet *Commercialisation de la plateforme Konek.ai* - **DE2021-338 (Abrogée par CA-2021-0390) (CT-DE2021-338) — (Ra-2262)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu :

- 1° d'approprier une somme maximale de 231 600 \$, à même le fonds lié à la *Politique d'investissement* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2026*, pour la réalisation du projet *Commercialisation de la plateforme Konek.ai hors du Québec*;
- 2° d'autoriser la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et *Technologies Konek inc.*, relative au versement d'une subvention maximale de 231 600 \$, dans le cadre du volet *Valo-Capitale* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2026*, pour réaliser ce projet, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées dans l'entente jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2021-0168

Modification à la *Politique concernant les dépenses des comités d'analyse et de recommandation* pour l'octroi de financement par les fonds sous la responsabilité du Service du développement économique et des grands projets - **DE2021-358 (CT-DE2021-358) — (Ra-2262)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par madame la conseillère Émilie Villeneuve,

il est résolu de modifier la *Politique concernant les dépenses des comités d'analyse et de recommandation* pour l'octroi de financement par les fonds sous la responsabilité du Service du développement économique et des grands projets, jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2021-0169

Entente entre la Ville de Québec et *Ai-Genetika inc.* (*Solution BioTwin*), relative au versement d'une subvention dans le cadre du volet *Contribution d'amorçage* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2026*, pour réaliser le projet *Amorçage d'une solution d'intelligence artificielle dans le domaine de la médecine personnalisée proactive* - **DE2021-366 (CT-DE2021-366) — (Ra-2262)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu :

- 1° d'approprier une somme maximale de 250 000 \$, à même le fonds lié à la *Politique d'investissement* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2026*, pour la réalisation du projet *Amorçage d'une solution d'intelligence artificielle dans le domaine de la médecine personnalisée proactive*;
- 2° d'autoriser la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et *Ai-Genetika inc. (Solution BioTwin)*, relative au versement d'une subvention maximale de 250 000 \$, dans le cadre du volet *Contribution d'amorçage* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2026*, pour réaliser ce projet, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées dans l'entente jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2021-0170

Ratification d'une entente entre la Ville de Québec, la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et la *Société d'habitation du Québec* pour le versement d'une subvention pour le financement de projets d'habitation - PA2021-050 (Ra-2262)

Sur la proposition de madame la conseillère Émilie Villeneuve,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu :

- 1° de ratifier l'entente entre la Ville de Québec, la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et la *Société d'habitation du Québec*, relative au versement d'une subvention de 2 755 352 \$ pour le financement de projets d'habitation, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'entente jointe au sommaire décisionnel;
- 2° de ratifier la signature de cette entente par monsieur le maire et le greffier de la Ville;
- 3° de modifier la fiche PIQ 38012 pour hausser le niveau de réalisation du Service de la planification de l'aménagement et de l'environnement, d'un montant de 2 755 352 \$, comme suit :
 - Année 2021 : 1 377 676 \$;
 - Année 2022 : 126 780 \$;
 - Année 2023 : 1 250 896 \$.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2021-0171

Remplacement et dotation d'un poste de juge et demande au ministère de la Justice de procéder au processus de sélection et à la nomination d'un juge à la cour municipale - [AJ2021-007](#) (Ra-2263)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu :

- 1° d'autoriser le remplacement et la dotation du poste de juge à la cour municipale (poste 47408) à compter du départ de son détenteur, soit en novembre 2021;
- 2° de demander au ministère de la Justice de procéder au processus de sélection et à la nomination d'un juge à la cour municipale de la Ville de Québec.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2021-0172

Règlement hors cour relatif aux poursuites en Cour supérieure par *Intact assurance et al. c. Ville de Québec et Ville de L'Ancienne-Lorette (200-17-019341-130)*, *Aviva compagnie d'assurance du Canada et al. c. Ville de Québec et Ville de L'Ancienne-Lorette (200-17-019344-134)* et *Intact assurance et al. c. Ville de Québec et Ville de L'Ancienne-Lorette (200-17-019366-137)*, étant respectivement nos dossiers (RCD-667-10), (RCD-667-11) et (RCD-667-13) - [AJ2021-008](#) (CT-AJ2021-008) — (Ra-2263)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu d'autoriser :

- 1° le règlement en capital, intérêts, indemnité additionnelle et frais;
- 2° le paiement du montant de 1 125 000 \$ de la façon suivante:
 - un montant de 500 000 \$ à l'ordre de *Carter Gourdeau en fidéicommiss*;
 - un montant de 625 000 \$ à l'ordre de *Langlois avocats en fidéicommiss*;
- 3° les procureurs de la Ville de Québec, *Giasson et Associés*, à signer, pour et au nom de la Ville, la transaction et quittance, ainsi que tous les documents nécessaires pour donner effet aux présentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2021-0173

Règlement hors cour relatif à la poursuite en Cour supérieure par *Groupe Ledor inc., mutuelle d'assurance et Promutuel Portneuf-Champlain, société mutuelle d'assurance générale et Promutuel Beauce-Etchemins, société mutuelle d'assurance générale et Desjardins assurances générales et La Personnelle assurance générale* (200-17-019345-131), dossier (RCD-667-15) - [AJ2021-009](#) (CT-AJ2021-009) — (Ra-2263)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu d'autoriser :

- 1° le règlement en capital, intérêts, indemnité additionnelle et frais;
- 2° le paiement d'un montant de 333 486,85 \$ à l'ordre de *Carter Gourdeau en fidéicommiss*;
- 3° les procureurs de la Ville de Québec, *Giasson et associés*, à signer, pour et au nom de la Ville, la transaction et quittance, ainsi que tous les documents nécessaires pour donner effet aux présentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2021-0174

Entente entre la Ville de Québec et *Mont Bélair Découvertes*, relative à l'entretien des sentiers pédestres et de vélo de montagne, la surveillance et la sensibilisation au parc naturel du Mont-Bélair - Année 2021 (Dossier 75254) - [AP2021-172](#) (CT-2527779) — (Ra-2263)

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

il est résolu d'autoriser la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et *Mont Bélair Découvertes*, relative à l'entretien des sentiers pédestres et de vélo de montagne, la surveillance et la sensibilisation au parc naturel du Mont-Bélair - Année 2021, pour une somme de 90 937 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon des conditions conformes à celles mentionnées à l'entente jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2021-0175

Avenant à l'entente intervenue le 20 février 2020 entre la Ville de Québec et *Noos Technologie inc.*, afin de modifier la date de fin de projet et celle de la réclamation finale, ainsi que les modalités du deuxième et du troisième versements du projet *Vitrine de commercialisation de la plateforme Noos Communication en contexte d'entreprises et d'organisations* - [DE2021-387](#) (Ra-2263)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu d'autoriser la conclusion de l'avenant à l'entente intervenue le 20 février 2020 entre la Ville de Québec et *Noos Technologie inc.*, afin de modifier la date de fin de projet et celle de la réclamation finale, ainsi que les modalités du deuxième et du troisième versements du projet *Vitrine de commercialisation de la plateforme Noos Communication en contexte d'entreprises et d'organisations*, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées dans l'avenant joint au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2021-0176

Fermeture et affectation au domaine privé de la Ville de Québec d'une partie de l'emprise du boulevard Saint-Jacques, connu et désigné comme étant une partie des lots 1 145 025 et 1 227 270 du cadastre du Québec, et vente de ces mêmes parties de lots - Arrondissement des Rivières - DE2021-396 (Ra-2263)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu d'autoriser :

- 1° la fermeture et l'affectation au domaine privé de la Ville de Québec d'une partie de l'emprise du boulevard Saint-Jacques connu et désigné comme étant une partie des lots 1 145 025 et 1 227 270 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie totale approximative de 1426,4 mètres carrés, comme illustrée sur le plan préliminaire de l'offre d'achat jointe au sommaire décisionnel;
- 2° la vente d'un immeuble situé en bordure du boulevard Saint-Jacques, connu et désigné comme étant une partie des lots 1 145 025 et 1 227 270 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie totale approximative de 1426,4 mètres carrés, aux *Placements immobiliers Pharma inc.*, pour une somme de 155 500 \$, plus les taxes applicables, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées dans l'offre d'achat jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2021-0177

Remplacement d'un membre représentant la Ville de Québec au sein du conseil d'administration de la *Coopérative des Horticulteurs de Québec* pour la gestion du *Grand Marché de Québec* - DE2021-429 (Ra-2263)

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par madame la conseillère Émilie Villeneuve,

il est résolu de nommer madame Marie-Eve Arban au poste d'administratrice, pour siéger au nom de la Ville de Québec, au sein du conseil d'administration de la *Coopérative des Horticulteurs de Québec*, en remplacement de madame Rhonda Rioux.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2021-0178

Remplacement de membres à la *Commission d'ExpoCité* - DG2021-011 (Ra-2263)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par monsieur le maire Gaétan Pageau,

il est résolu :

- 1° de désigner, sur recommandation du maire de la Ville de Québec, monsieur Jérémie Ernould à titre de président de la *Commission d'ExpoCité*, en remplacement de monsieur Vincent Dufresne;
- 2° de nommer les personnes suivantes à titre de membres de la *Commission d'ExpoCité* pour un terme de deux ans débutant le 8 juillet 2020 ou jusqu'à leur renouvellement ou leur remplacement :
 - Madame Anne Corriveau, en remplacement de monsieur Patrick Voyer;
 - Madame Alicia Despins, en remplacement de monsieur Jérémie Ernould.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2021-0179

Avenant numéro 1 à l'entente entre la Ville de Québec (*Office du tourisme de Québec*) et l'*Association hôtelière de la région de Québec*, relative à la diminution des crédits marketing et à l'utilisation des sommes ainsi récupérées - OT2021-003 (Ra-2263)

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par madame la conseillère Émilie Villeneuve,

il est résolu d'autoriser la conclusion de l'avenant numéro 1 à l'entente intervenue entre la Ville de Québec (*Office du tourisme de Québec*) et l'*Association hôtelière de la région de Québec*, le 9 juillet 2019, relative à la diminution des crédits marketing et l'utilisation des sommes ainsi récupérées, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'avenant joint au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2021-0180

Entente entre la Ville de Québec (*Office du tourisme de Québec*) et la *Société du Centre des congrès de Québec*, relative à la gestion des investissements en tourisme d'affaires du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2024 - OT2021-004 (CT-OT2021-004) — (Ra-2263)

Monsieur le maire Gaétan Pageau déclare qu'il a directement ou indirectement un intérêt pécuniaire particulier dans ce dossier et qu'en conséquence, il s'abstiendra de participer aux délibérations sur cette question et de voter ou de tenter d'influencer le vote sur celle-ci.

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu d'autoriser la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec (*Office du tourisme de Québec*) et la *Société du Centre des congrès de Québec*, relative à la gestion des investissements en tourisme d'affaires, du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2024, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées dans l'entente jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2021-0181

Autorisation du dépôt de demandes d'aide financière pour des projets cyclables, dans le cadre du *Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains* du ministère des Transports du Québec pour l'année financière 2021-2022 - PA2021-030 (Ra-2263)

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu d'autoriser la signature et le dépôt, par la directrice du Service de la planification de l'aménagement et de l'environnement, des formulaires de présentation des demandes d'aide financière au ministère des Transports du Québec pour les deux projets mentionnés au sommaire décisionnel, dans le cadre du *Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) pour l'année financière 2021-2022*.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2021-0182

Autorisation du dépôt de demandes d'aide financière pour des projets cyclables, dans le cadre du *Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III)* du ministère des Transports du Québec pour l'année financière 2021-2022 - PA2021-033 (Ra-2263)

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu d'autoriser la signature et le dépôt, par la directrice du Service de la planification de l'aménagement et de l'environnement, des formulaires de présentation des demandes d'aide financière au ministère des Transports du Québec pour les deux projets mentionnés au sommaire décisionnel, dans le cadre du *Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III) pour l'année financière 2021-2022*.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2021-0183

Prise d'acte du rapport des dépenses et des travaux réalisés en 2020 pour sept projets cyclables et cyclopiétons subventionnés dans le cadre du *Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains* du ministère des Transports du Québec - **PA2021-036 (Ra-2263)**

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de prendre acte du rapport des dépenses et des travaux effectués pour la réalisation de sept projets cyclables et cyclopiétons subventionnés dans le cadre du *Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains* et d'en autoriser la diffusion au ministère du Transport du Québec :

- piste cyclopiétonne de la rue Armand-Viau;
- piste cyclable dans l'emprise de la rue Blanche-Lamontagne;
- piste cyclopiétonne sur le viaduc de l'avenue Chauveau;
- bandes cyclables unidirectionnelles sur le chemin Sainte-Foy et l'avenue McCartney;
- aménagement d'intersection du boulevard Henri-Bourassa et des rues des Martinets et des Roses;
- aménagement d'une zone de virage pour les cyclistes à l'intersection du boulevard Laurier et de l'avenue Marguerite-Bourgeois;
- piste cyclopiétonne du parc d'Iberville.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2021-0184

Modification de l'entente de fin d'emploi intervenue entre un employé et la Ville de Québec - **RH2021-236 (Ra-2263)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu :

- 1° de modifier l'entente de fin d'emploi intervenue le 19 mars 2021 entre la Ville de Québec et l'employé concerné mettant fin au lien d'emploi entre la Ville et cet employé;

- 2° d'autoriser la directrice du Service des ressources humaines, ou son représentant, à signer au nom de la Ville de Québec ladite entente;
- 3° d'exécuter l'entente selon les modalités qui y sont prévues.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2021-0185

Renouvellement du recueil des *Conditions de travail des chefs pompiers du Service de protection contre l'incendie de la Ville de Québec 2019-2023* - RH2021-240 (Ra-2264)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Patrick Voyer,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu :

- 1° de renouveler le recueil des *Conditions de travail des chefs pompiers du Service de protection contre l'incendie de la Ville de Québec*, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées aux documents joints au sommaire décisionnel;
- 2° de mandater le Service des ressources humaines pour qu'il modifie ledit recueil, selon des conditions conformes à celles mentionnées audit sommaire;
- 3° d'autoriser le Service des finances à procéder aux virements budgétaires nécessaires.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2021-0186

Modification au contrat d'engagement entre la Ville de Québec et monsieur Alain Tardif (ID. 082378) à titre de directeur général adjoint des services de proximité - RH2021-259 (CT-RH2021-259) — (Ra-2264)

Sur la proposition de monsieur le maire Gaétan Pageau,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de modifier le contrat d'engagement entre la Ville de Québec et monsieur Alain Tardif (ID. 082378), directeur général adjoint des services de proximité (D078) (poste no 36631), afin de modifier sa rémunération et son nombre de jours de vacances, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'addenda au contrat d'engagement joint au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Contrat d'engagement entre la Ville de Québec et madame Isabelle Dubois (ID. 027929) à titre de directrice générale adjointe de la qualité de vie urbaine - RH2021-278 (Ra-2264)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par monsieur le maire Gaétan Pageau,

il est résolu d'autoriser la conclusion du contrat d'engagement entre la Ville de Québec et madame Isabelle Dubois (ID. 027929), pour agir à titre de directrice générale adjointe de la qualité de vie urbaine associée pour la période du 19 au 30 avril 2021 et à titre de directrice générale adjointe de la qualité de vie urbaine à compter du 1^{er} mai 2021 (poste no 31138), selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au contrat d'engagement joint au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Avis de motion

Avis de motion relatif au Règlement de l'agglomération sur des travaux d'entretien, de réfection et d'amélioration d'infrastructures relatives au traitement et à la distribution de l'eau potable et à l'épuration des eaux usées et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1391, et dépôt du projet de règlement - TE2021-002 (Ra-2259)

Monsieur le conseiller Rémy Normand donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement ordonnant divers travaux d'entretien, de réfection et d'amélioration d'infrastructures d'agglomération relatives au traitement et à la distribution de l'eau potable et à l'épuration et au transport des eaux usées ainsi que l'octroi des contrats de services professionnels et techniques et l'embauche du personnel y afférents de même que l'acquisition de biens, d'équipements, d'immeubles et de servitudes nécessaires à la réalisation desdits travaux.

Ce règlement prévoit une dépense de 15 636 000 \$ pour les travaux, les services professionnels et techniques, l'embauche du personnel et l'acquisition de biens, d'équipements, d'immeubles et de servitudes ainsi ordonnés et décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période de quinze ans.

Le projet de ce règlement est déposé au conseil.

Appropriation de 1 563 600 \$ à même le fonds général de l'agglomération - TE2021-002 (Ra-2259)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu d'approprier un montant de 1 563 600 \$, à même le fonds général de l'agglomération, soit une somme équivalente à 10 % du montant de la dépense prévue par le règlement R.A.V.Q. 1391. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CAAM-2021-0190

Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le contrôle intérimaire relatif à la densité d'administration et services, R.A.V.Q. 1370, et dépôt du projet de règlement - PA2021-040 (Ra-2261)

Monsieur le conseiller Rémy Normand donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le contrôle intérimaire relatif à la densité d'administration et services* afin d'assurer l'application d'un régime normatif conforme aux objectifs énoncés dans le Schéma d'aménagement et de développement révisé jusqu'à l'entrée en vigueur des règlements de concordance découlant de l'adoption du schéma.

Ainsi, la notion « d'administration et services » véhiculée par l'ancien schéma de la CUQ est remplacée dans le règlement de contrôle intérimaire par celle « d'administration et services professionnels » afin qu'elle corresponde à la nouvelle nomenclature des grands groupes d'usages retenue au nouveau schéma. La définition d'usage d'administration et services professionnels est toutefois restreinte aux fins du contrôle intérimaire aux seuls établissements pour lesquels une proportion de 75 % ou plus de la superficie de plancher occupée est conçue et aménagée à des fins de bureau. De plus, la notion de densité d'administration et services professionnels précise maintenant que la superficie de plancher d'un usage d'administration et services professionnels doit être calculée par bâtiment et en regard de l'ensemble des établissements qui y sont exploités. Dans les aires des grandes affectations du territoire *Commerce majeur (CM)*, *Corridor structurant (CS)*, *Pôle urbain régional (PUR)* et *Urbain (UR)* du Schéma révisé, il est désormais possible de recycler un bâtiment existant ou d'agrandir la superficie de plancher consacrée à un « usage d'administration et de services professionnels » aux fins d'exercer un tel usage sur l'ensemble de la superficie de plancher disponible. La possibilité d'accroître de 25 % la superficie occupée par un usage dérogatoire protégé par droits acquis est par ailleurs supprimée.

Enfin, la carte des densités d'occupation relative à l'administration et services professionnels du territoire de l'agglomération est redéfinie en fonction du nouveau découpage des grandes aires d'affectation du territoire établies au schéma révisé et de nouveaux seuils de densité adaptés aux objectifs du schéma sont établis pour chacune des aires.

Le projet de ce règlement est déposé au conseil.

CAAM-2021-0191

Avis de motion relatif au Règlement de l'agglomération sur le contrôle intérimaire relativement à la protection des rives, du littoral et des plaines inondables, R.A.V.Q. 1353, et dépôt du projet de règlement - PA2021-042 (Ra-2263)

Monsieur le conseiller Rémy Normand donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement portant révision complète du régime intérimaire antérieur relatif à la protection des rives, du littoral et des plaines inondables à la suite de l'entrée en vigueur du schéma d'aménagement et de développement révisé de l'agglomération de Québec, alors que le processus de concordance de la réglementation des municipalités n'est pas complété.

Plus précisément, il interdit les constructions, ouvrages ou travaux qui empiètent dans la rive, la bande de protection riveraine, le littoral ou la plaine inondable d'un cours d'eau ou d'un lac sur le territoire de l'agglomération. Il prévoit d'autre part que cette interdiction peut être levée, sous réserve du respect de certaines conditions qu'il énonce, dont celle d'obtenir un permis.

Le projet de ce règlement est déposé au conseil.

CAAM-2021-0192

Avis de motion relatif au Règlement de l'agglomération sur des travaux de planification et de mise en oeuvre de la Vision de l'habitation municipale relevant de la compétence d'agglomération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1375, et dépôt du projet de règlement - PA2021-046 (Ra-2263)

Madame la conseillère Émilie Villeneuve donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement ordonnant des travaux de planification et de mise en oeuvre de la Vision de l'habitation de la ville ainsi que l'octroi des contrats de services professionnels et techniques y afférents de même que l'acquisition d'immeubles et de servitudes, l'embauche du personnel et le versement de subventions et de contributions financières nécessaires à la réalisation desdits travaux.

Ce règlement prévoit une dépense de 2 000 000 \$ pour les travaux, les services professionnels et techniques, l'acquisition d'immeubles et de servitudes, l'embauche du personnel, le versement de subventions et de contributions financières ainsi ordonnés et décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période de dix ans.

Le projet de ce règlement est déposé au conseil.

CA-2021-0193

Appropriation de 200 000 \$ à même le fonds général de l'agglomération - PA2021-046 (Ra-2263)

Sur la proposition de madame la conseillère Émilie Villeneuve,
appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu d'approprier un montant de 200 000 \$ au fonds général de l'agglomération, soit une somme équivalente à 10 % du montant de la dépense prévue par le règlement R.A.V.Q. 1375. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CAAM-2021-0194

Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais relativement au taux applicable pour le service d'incinération des déchets à l'incinérateur municipal dans le cadre d'une entente intermunicipale en vertu du chapitre VII, R.A.V.Q. 1394, et dépôt du projet de règlement - FN2021-020 (Ra-2263)

Monsieur le conseiller Rémy Normand donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais* afin de fixer à 81 \$ à compter du 1er mars 2021, le taux pour l'incinération des déchets à l'incinérateur municipal à la suite du calcul de la règle d'indexation tarifaire contenue au chapitre VII du règlement susmentionné.

Le projet de ce règlement est déposé au conseil.

Adoption de règlements

CA-2021-0195

Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur la circulation et le stationnement relativement à l'interdiction d'effectuer un virage à droite au feu rouge, R.A.V.Q. 1363 - TM2021-012 (Ra-2257)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur la circulation et le stationnement relativement à l'interdiction d'effectuer un virage à droite au feu rouge*, R.A.V.Q. 1363.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2021-0196

Règlement de l'agglomération sur l'acquisition de véhicules et d'équipements motorisés d'utilisation mixte ainsi que des accessoires d'appoint et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1372 - EM2021-002 (Ra-2257)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu d'adopter le *Règlement de l'agglomération sur l'acquisition de véhicules et d'équipements motorisés d'utilisation mixte ainsi que des accessoires d'appoint et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1372.*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2021-0197

Règlement de l'agglomération sur l'acquisition de véhicules et d'équipements motorisés ainsi que des accessoires d'appoint et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1373 - EM2021-003 (Ra-2257)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu d'adopter le *Règlement de l'agglomération sur l'acquisition de véhicules et d'équipements motorisés ainsi que des accessoires d'appoint et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1373.*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2021-0198

Règlement sur la réalisation d'un projet de centrale de police sur les lots 1 021 859, 1 021 860, 1 021 861, 1 021 862, 6 348 251 et 6 348 252 du cadastre du Québec, R.A.V.Q. 1381 - PA2021-017 (Ra-2251)

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur la réalisation d'un projet de centrale de police sur les lots 1 021 859, 1 021 860, 1 021 861, 1 021 862, 6 348 251 et 6 348 252 du cadastre du Québec, R.A.V.Q. 1381.*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Règlement de l'agglomération sur des travaux de modernisation des stations d'épuration des eaux usées et d'ouvrages divers relatifs à l'épuration et au transport des eaux usées et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1383 - TE2021-001 (Ra-2257)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

il est résolu d'adopter le *Règlement de l'agglomération sur des travaux de modernisation des stations d'épuration des eaux usées et d'ouvrages divers relatifs à l'épuration et au transport des eaux usées et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1383.*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Règlement de l'agglomération sur des travaux d'installation et d'entretien d'oeuvres d'art public et de commémoration relevant de la compétence d'agglomération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1389 - CU2021-021 (Ra-2257)

Sur la proposition de madame la conseillère Émilie Villeneuve,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu d'adopter le *Règlement de l'agglomération sur des travaux d'installation et d'entretien d'oeuvres d'art public et de commémoration relevant de la compétence d'agglomération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1389.*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Période de questions des citoyens

Aucune question n'a été reçue par courriel.

Clôture de la séance

Tous les sujets inscrits à l'ordre du jour ayant été traités par les membres du conseil d'agglomération de Québec, de consentement unanime, ceux-ci mettent fin à la séance. Il est 11 h 11.

Steeve Verret
Président

Julien Lefrançois
Assistant-greffier

